

## L'IMPACT DES MESURES D'AUSTÉRITÉ SUR LE DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE EN ESPAGNE

*Laia Fargas Fursa*<sup>1</sup>

Ces huit dernières années, les organisations et les mouvements sociaux ont dénoncé à plusieurs reprises la violation des droits sociaux dans l'État espagnol. Cette situation s'est vue aggravée par les réformes législatives régressives en matière de droits et par les politiques d'« austérité » appliquées sous prétexte de la crise économique. Les dizaines de milliers d'expulsions, l'augmentation de la pauvreté<sup>2</sup>, qui touche particulièrement les enfants, et les conséquences sur le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition des personnes les plus défavorisées sont autant d'exemples qui témoignent de cet état de fait.

<sup>1</sup> [Laia Fargas Fursa](#) est membre de l'équipe de l'*Observatori DESC*, à Barcelone (Espagne), où elle est responsable des formations aux droits sociaux et au droit à l'alimentation. L'*Observatori DESC* est une organisation de défense et de promotion des droits sociaux, membre du Consortium de l'*Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*. Pour plus d'informations, voir : [observatoridesc.org](#) (en espagnol, en catalan et partiellement en anglais)

Merci à Irene Escorihuela (*Observatori DESC*) et à Marcos Arana Cedeño (IBFAN et WABA) pour leur aide à la révision du présent article. Cet article a été initialement rédigé en langue espagnole.

<sup>2</sup> En 2012, le taux de pauvreté et d'exclusion sociale atteignait 28,1 %, soit quatre points de pourcentage au-dessus du niveau de 2008, date à laquelle il s'élevait à 24,4 %. Données mise à jour de l'*Instituto Nacional de Estadística* et d'EUROSTAT, données sur le taux de pauvreté et d'exclusion sociale en Espagne. [www.ine.es/jaxiT3/Datos.htm?t=4586](#) (en espagnol)

<sup>3</sup> L'examen périodique universel figure parmi les mécanismes permettant de réaliser un suivi du respect des obligations qui incombent aux 195 États membres des Nations Unies en matière de droits humains. Institué par la Résolution 60/215 du 15 mars 2006 de l'Assemblée générale des Nations Unies, il suppose une avancée vers l'interdépendance et l'indivisibilité de tous les droits humains, du fait qu'il consiste à examiner, pays par pays, les violations des droits visés non seulement dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP), mais aussi dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC). Il convient de souligner que la participation de la société civile audit mécanisme est limitée à la présentation de rapports alternatifs et à la possibilité d'influer sur les représentants des autres pays afin qu'ils tiennent compte, dans leurs interventions, de problématiques et de recommandations spécifiques concernant l'État examiné.

C'est dans ce contexte qu'en juin 2014, une coalition d'organisations sociales, comprenant notamment l'*Observatori DESC*, *Entrepobles* et *Educación por la Acción Crítica* (EdPAC), a présenté au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies un rapport alternatif au rapport officiel qu'allait présenter l'État espagnol en janvier 2015, dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU)<sup>3</sup>. Ce rapport alternatif porte essentiellement sur la situation d'appauvrissement de la société espagnole dans son ensemble et de la société catalane, en particulier, en faisant plus précisément mention du droit à une alimentation adéquate<sup>4</sup>.

### PAUVRETÉ ALIMENTAIRE ET MALNUTRITION

Certaines des conclusions du rapport alternatif sont le fruit d'un processus de diagnostic participatif<sup>5</sup> initié en octobre 2013 dans la communauté autonome de Catalogne (Espagne), lequel a mis en évidence l'impact de ces politiques sur la garantie du droit à une alimentation adéquate.

Par la suite, cet exercice participatif a donné lieu à la présentation, en décembre 2014, d'un second rapport<sup>6</sup>, qui souligne en premier lieu que le processus de marchandisation de l'alimentation témoigne d'une corrélation évidente entre pauvreté et violation du droit à une alimentation adéquate. Selon cette étude, les coupes pratiquées dans les dépenses sociales, la réduction des allocations de cantine scolaire et du revenu minimum d'insertion ainsi que la suppression d'aides pour les personnes dépendantes ont frappé de plein fouet les familles. Les femmes, dont la plupart assument les responsabilités découlant du travail de soins, parmi lesquels l'alimentation, sont les premières affectées. Certaines données sont édifiantes : entre 2011 et 2012, 7 000 foyers ont cessé de percevoir le revenu minimum d'insertion, alors qu'entre 2011 et 2013, pour la seule Catalogne, 37 000 personnes se sont vues refuser leur demande d'y accéder. Par ailleurs, en 2011, le budget que destinait cette communauté autonome au versement d'allocations de cantine scolaire en faveur des familles en situation de vulnérabilité a été réduit de deux millions d'euros<sup>7</sup>.

Deuxièmement, le rapport explique que les réponses institutionnelles face aux difficultés alimentaires croissantes se réduisent à des mesures palliatives axées sur l'assistantat dont la portée est insuffisante. L'étude met notamment en

- 4 Le rapport a été élaboré par *Educación para la Acción Crítica* (EdPAC) en partenariat avec le Groupe de recherche en droits humains et développement durable de la Chaire UNESCO de la soutenabilité, *Observatori DESC, Entrepobles, Espai Social i de Formació d'Arquitectura* (ESFA), *VSF Justicia Alimentaria Global, Aliança per la Sobirania Alimentària de Catalunya, et Associació Salut i Agroecologia (ASiA)*. [observatoridesc.org/sites/default/files/epu\\_espanya\\_2014\\_edpac\\_joint\\_summ.pdf](http://observatoridesc.org/sites/default/files/epu_espanya_2014_edpac_joint_summ.pdf) (en espagnol)
- 5 Des données relatives à la situation d'appauvrissement de la société espagnole et à son impact sur le droit à une alimentation adéquate ont été recueillies entre les mois d'octobre 2013 et de juin 2014. Le travail de terrain a principalement porté sur la Catalogne, où près de soixante entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs institutionnels (à différents niveaux de l'administration, du *Síndic de Greuges de Catalunya* (l'équivalent catalan du Défenseur du peuple espagnol), des techniciens des services sociaux, des médecins et des organisations politiques), auprès de personnes dont les droits ont été bafoués et auprès de membres de plus d'une vingtaine d'organisations sociales, ONG et universités. Plus de quarante volontaires ont pris part à différentes activités en vue de l'élaboration du rapport.
- 6 Observatori DESC, Entrepobles et EdPAC, *Informe sobre el derecho a la alimentación en Cataluña. Impactos de la pobreza alimentaria en Ciutat Vella y Nou Barris (Barcelona)*, Barcelone, décembre 2014. [observatoridesc.org/es/informe-derecho-alimentacion-cataluna-impactos-pobreza-alimentaria-ciutat-vella-y-nou-barris-barcelo](http://observatoridesc.org/es/informe-derecho-alimentacion-cataluna-impactos-pobreza-alimentaria-ciutat-vella-y-nou-barris-barcelo) (en espagnol)
- 7 *Ibid.*
- 8 *Síndic de Greuges de Catalunya, Informe sobre la malnutrición infantil en Cataluña*, Barcelone, août 2013. [www.sindic.cat/site/unitFiles/3505/Informe%20malnutricio%20infantil%20castella.pdf](http://www.sindic.cat/site/unitFiles/3505/Informe%20malnutricio%20infantil%20castella.pdf) (en espagnol)
- 9 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, 127<sup>e</sup> session, novembre 2004, FAO, Rome, 2005. [www.fao.org/docrep/009/y7937f/y7937f00.htm](http://www.fao.org/docrep/009/y7937f/y7937f00.htm)
- 10 O. De Schutter, *Rapport final : Le droit à l'alimentation, facteur de changement* (A/HRC/25/57), Genève : Conseil des droits de l'Homme, 24 janvier 2014. [www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310\\_finalreport\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_fr.pdf)
- 11 Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Espagne* (A/HRC/29/8). [www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session29/Pages/ListReports.aspx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session29/Pages/ListReports.aspx) (en espagnol ou en anglais)

avant l'aide octroyée par le biais des banques alimentaires et des soupes populaires (*comedores sociales*, en espagnol), qui prolifèrent de nos jours. Cette situation empêche de garantir, aussi bien en quantité qu'en qualité, une alimentation adéquate permettant de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des personnes exclues et vulnérables d'un point de vue social.

Troisièmement, l'étude confirme l'absence de données statistiques officielles relatives aux besoins alimentaires de la population, ce qui entrave la réalisation d'un diagnostic complet permettant d'élaborer des plans coordonnés et intégraux entre les différents domaines d'intervention de l'aide publique (centres de santé, écoles, services sociaux). Par ailleurs, elle relève à nouveau les difficultés qui empêchent d'analyser l'incidence réelle de la malnutrition dans le pays. L'absence de données systématisées en matière de malnutrition infantile avait déjà été dénoncée par le *Síndic de Greuges de Catalunya* (l'équivalent catalan du Défenseur du peuple espagnol) en août 2013, dans un rapport<sup>8</sup> qui lui avait permis de donner de la visibilité à cette problématique et de lancer un débat public sur la dimension réelle du problème.

Enfin, le diagnostic participatif a mis en évidence le non-respect, par les différents niveaux de l'État (central, régional et local), des obligations juridiques internationales contractées au regard du droit à une alimentation adéquate. Cette situation transparaît, par exemple, dans l'absence de mesures ou d'actions visant à satisfaire à ces dernières dans la Constitution, la législation et les politiques publiques. Il convient de signaler que certaines de ces obligations sont également stipulées dans les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*<sup>9</sup>, ainsi que dans les recommandations figurant dans le rapport de janvier 2014 de l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter<sup>10</sup>.

## RECOMMANDATIONS

Les organisations sociales exigent de l'État espagnol qu'il respecte les engagements pris dans le cadre du droit international des droits humains, qu'il s'efforce de respecter et de protéger le droit humain à l'alimentation et qu'il augmente les ressources disponibles pour concrétiser ce dernier.

De ce fait, nous dénonçons l'utilisation de la crise économique comme argument et comme excuse pour adopter des décisions entraînant un recul (on parle alors de rétrogradation) ou nuisant à la concrétisation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC), parmi lesquels le droit à une alimentation adéquate. En ce sens, il convient d'attirer l'attention sur la recommandation 131.125 formulée par l'État brésilien dans le rapport du groupe de travail de l'examen périodique universel<sup>11</sup>, signalant à l'État espagnol la nécessité de prendre des décisions veillant à éviter tout effet négatif des mesures d'austérité sur les DESC, notamment sur le droit à un logement suffisant, à la santé, à l'alimentation et à l'éducation.

Enfin, l'État espagnol doit transposer dans la législation nationale les obligations contractées au niveau international au regard du droit à une alimentation adéquate. En outre, les politiques publiques doivent être conçues et mises en œuvre au moyen d'une approche fondée sur les droits humains, ce qui suppose de garantir la participation de la société civile. Parmi les politiques nécessaires à mener, il conviendrait de stimuler l'accès au foncier pour les personnes souhaitant

travailler la terre, en développant notamment des projets de dynamisation locale articulés autour de l'agroécologie, tels que les jardins sociaux (*huertos sociales*, en espagnol), et de définir des critères sociaux et environnementaux applicables aux achats publics pour soutenir cette production locale.